



Une rentrée

Sous le signe de la réussite
pour toutes et pour tous

Édition 2015 > 2016



L'enfance & la jeunesse, une priorité à Villeneuve

sommaire

POLITIQUE EDUCATIVE

> P. 4 à 7

- La ville se mobilise pour ses enfants et ses jeunes
- Les actions sur le temps scolaire
- Le programme de réussite éducative (PRE)
- Le conseil municipal des enfants
- La restauration scolaire
- Les associations de parents d'élèves
- Le Conseil d'école

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

> P. 8

- Le rôle de l'école maternelle
- L'école élémentaire
- Inscrire son enfant à l'école

ALLER À L'ÉCOLE

> P. 9

- Aller à l'école
- Les transports scolaires
- Les accueils du matin

PETITE ENFANCE

> P. 10 à 11

- Le Point Info Modes d'Accueil (PIMA)
- La maison de la petite enfance
- Les crèches collectives départementales
- Le relais assistant(e)s maternel(le)s (RAM)

LE TEMPS DES LOISIRS

> P. 12 à 15

- Les accueils de loisirs
- Les séjours de vacances
- Le service municipal de la jeunesse
- Le point cyber-jeunes du pij
- Le conservatoire municipal de musique et de danse
- Les associations sportives & culturelles

COORDONNÉES : Les coordonnées de tous les services, structures et organismes liés à l'enfance et à la famille sont disponibles dans le cahier central.

Mairie : Place Pierre Sépard, Tél. : 01 43 86 38 00 • Direction de l'Enfance, de l'Éducation et des Loisirs éducatifs : 25, rue Henri Janin, Tél. : 01 71 34 60 01 ou 60 03 • Directeur de la publication : Sylvie ALTMAN • Rédaction et coordination : Brigitte Donzeau, Diana Zemouri et les services municipaux • Photos : Joël FIBERT et Services municipaux • Conception : Pellicam • Impression : Grenier Supplément au magazine municipal « Villeneuve & vous »



L'heure de la rentrée a sonné... elle invite petits et grands à une nouvelle année, pleine de découvertes et d'apprentissage, de rencontres et de loisirs, de projets partagés. Cette année encore, nous tenons à réaffirmer l'engagement plein et entier de l'équipe municipale autour du droit à la réussite pour toutes et tous. Plus d'un quart de notre budget est consacré à l'éducation de nos enfants. La nouvelle école Anne-Sylvestre, dont nous venons de poser la première pierre, ouvrira ses portes dans le quartier du Plateau à la rentrée 2016. Les travaux de la médiathèque vont enfin commencer. Nous poursuivrons le travail engagé avec tous nos partenaires pour un véritable Projet Educatif Territorial (PEDT) centré sur les besoins de l'enfant et dont l'objectif est la réussite éducative et l'émancipation de tous les enfants. Nous continuons de mener les luttes nécessaires auprès de l'Éducation nationale afin que Villeneuve-Saint-Georges ait les moyens à la hauteur des besoins de nos enfants.

Tout ceci n'est pas un hasard : nous sommes convaincues que la réussite à l'école, mais aussi toutes les activités culturelles, sportives, de loisirs et de vacances contribuent à l'épanouissement de nos enfants. C'est toute la richesse de cette activité qui est présentée dans ce guide de la rentrée, qui se veut le plus pratique possible pour aider chacune et chacun à organiser, avec ses enfants, une année scolaire.

Dans ce cadre, comme vous pourrez le découvrir au fil de ces pages, notre Municipalité ne ménage pas ses efforts, avec ses différents partenaires, pour aider et accompagner vos enfants. Du soutien scolaire en passant par les ateliers théâtre ou musique, l'accueil en centre de loisirs, les sorties, les différentes activités sportives, les maisons pour tous, ou encore les séjours de vacances, nous sommes à vos côtés pour contribuer à la réussite de tous nos enfants. Nous souhaitons à chacune et chacun d'entre vous, à vos enfants une très bonne rentrée 2016.



Sylvie ALTMAN
Maire et
Conseillère
régionale



Sylvie RICHETON
Adjointe
en charge
de l'Éducation et
de la Famille

Politique Educative

LA VILLE SE MOBILISE POUR SES ENFANTS ET SES JEUNES

Axe fort de la Municipalité, la jeunesse et l'éducation sont au cœur des préoccupations de la Ville. «*Ville amie des enfants*», label attribué par l'UNICEF depuis 2010, Villeneuve-Saint-Georges s'inscrit dans une volonté de développer un accueil de qualité avec pour priorité le bien-être des enfants.

Le Projet Educatif Territorial concourt donc à favoriser la réussite de tous, l'épanouissement individuel et collectif en encourageant la dynamique de démocratie et de participation des enfants et des jeunes.

Dans le cadre de la nouvelle géographie de l'éducation prioritaire, les établissements scolaires sont classés en REP ou en REP+ (collège Jules-Ferry et les écoles du secteur). La Municipalité reste attentive aux moyens qui leur seront apportés par l'Éducation nationale.

La Direction de l'Enfance, de l'Éducation et des Loisirs Educatifs (DEELE) a pour mission d'organiser et de coordonner l'ensemble des personnels municipaux qui interviennent auprès des enfants. Interlocutrice privilégiée des familles et des écoles, elle œuvre au quotidien afin d'accompagner les projets des enseignants sur le temps scolaire et de développer un accueil de qualité sur ce qu'on appelle le temps périscolaire (accueils pré et post-scolaires, restauration scolaire, accueil de loisirs, études dirigées).

Direction de l'Enfance de l'Éducation et des Loisirs éducatifs

29 rue Henri-Janin • Tél. : 01.71.34.60.03
enfance@mairie-villeneuve-saint-georges.fr

Horaires d'ouverture :

Les lundis, mardis, mercredis et vendredis : de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 18h

Les jeudis : de 13h30 à 18h

Tous les samedis du mois de septembre puis une fois par mois, d'octobre à juillet, de 8h30 à 12h.

LES ACTIONS SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Premier partenaire des écoles publiques de son territoire, la Ville de Villeneuve-Saint-Georges s'engage auprès des projets pédagogiques des enseignants à travers différentes actions :

- À destination des élèves de CM2, les enseignants ont la possibilité de proposer un projet de classes de découverte (séjour à la mer, campagne) ou un projet de classes de proximité (sorties à la journée, intervenants...).
- Pour accompagner des projets musique ou théâtre, la Ville met à disposition des intervenants spécialisés du conservatoire.
- Le Sud-Est Théâtre propose une programmation spécialement pour les scolaires (films, spectacles, visites d'expositions, ateliers d'arts plastiques...) ainsi que des ateliers qui la complète.
- Les documentalistes des médiathèques développent des projets spécifiques avec les enseignants.
- Le conservatoire propose des portes ouvertes où les élèves de la Ville sont accueillis.

- Conçus conjointement avec l'Éducation nationale, des parcours sportifs sont mis en place tout au long de l'année à destination des enfants d'élémentaire. Des associations sportives villeneuvoises interviennent donc auprès des enfants pour leur faire découvrir judo, cyclisme, rugby et tennis. De plus, des créneaux sont réservés à la piscine municipale et des éducateurs sportifs interviennent tout au long de l'année pour accompagner les enseignants dans leurs séances d'EPS.
- Trois cars municipaux sont mis à disposition des écoles pour leurs sorties scolaires.
- La Ville déploie de nouveaux outils numériques (tablettes, vidéoprojecteurs, ordinateurs portables...) permettant aux enseignants de travailler autrement avec leurs élèves directement dans la classe et de les familiariser à ces nouveaux usages.
- Afin de contribuer aux meilleures conditions de travail, une pochette de fournitures scolaires est distribuée à chaque élève d'élémentaire à la rentrée et un dictionnaire aux enfants de CM2.

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE EDUCATIVE (PRE)

Le Programme de Réussite Educative regroupe plusieurs actions mises en place par la Ville en lien avec l'Éducation nationale. Elles ont toutes pour objectif d'accompagner les familles face aux difficultés et fragilités éprouvées par leurs enfants et adolescents, de 2 à 18 ans. C'est le cas du **Café des Parents**, lieu d'échanges ouvert à tous et animé par un professionnel de l'éducation qui intervient sur un thème en lien avec la parentalité et l'éducation. Plusieurs séances sont proposées au cours de l'année. Autres dispositifs, **le Lieu d'écoute et l'Espace parents**, qui permettent aux enfants et aux jeunes de venir seuls ou avec leurs parents faire part de leurs problèmes à une psychologue. Cette dernière reçoit également les parents qui ont besoin de faire part de leurs difficultés avec leurs enfants. Chaque entretien se déroule sous couvert du secret professionnel instauré par le code de déontologie des psychologues. Les consultations sont gratuites et se déroulent sur rendez-vous les lundis et mercredis après-midi au Lieu d'écoute 25 rue Henri-Janin. Le Programme de Réussite éducative, c'est également **des groupes de parole de jeunes dans chaque collège (à raison d'une séance toutes les 3 semaines), les Clubs Coup de Pouce Clé** destinés aux enfants de CP (9 clubs présents dans 7 établissements), et **les ateliers « langues et cultures »**. Cette dernière action est proposée à 4 groupes d'environ 12 parents désirant améliorer leur maîtrise de la langue française et s'impliquer ainsi davantage dans la scolarité de leurs enfants. Elle s'adresse aussi aux enfants ayant besoin d'un accompagnement pour l'apprentissage du français puisque 4 groupes sont proposés aux enfants et collégiens.

Club Coup de pouce.





Conseil municipal des enfants



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil Municipal des Enfants est un espace d'expression et de participation des enfants à la vie de notre commune. Depuis sa création, en 2009, il rencontre un très grand succès. Cette école de la citoyenneté constitue un réel lieu d'apprentissage des valeurs civiques mais permet également aux enfants de proposer des projets qui répondent à leurs besoins et à leurs préoccupations. Les élections des jeunes ont lieu mi-octobre, elle concerne tous les élèves en classe de CM1. Elus pour deux ans, 44 conseillers travaillent par commissions et se réunissent un mardi par mois pour préparer leurs projets. Ces derniers sont ensuite présentés en séance plénière pour validation, en présence de Madame le Maire. Pour finir c'est le Conseil municipal des adultes, qui les examine et les met en œuvre. C'est ainsi que sur cette année scolaire 2014-2015, plusieurs propositions du CME se sont concrétisées : le journal du CME « Jacqadit », la rencontre intergénérationnelle au foyer de l'Accueil, le bal de la solidarité ou encore le concours de mots. 2015, fut aussi l'occasion de célébrer le 5^e anniversaire du CME. Ce dernier a été ponctué de nombreux événements au cours de la semaine du 10 au 17 avril.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Une alimentation équilibrée est essentielle au bon développement de l'enfant. Et bien s'alimenter, cela s'apprend. C'est à ce double objectif que répond le service de restauration scolaire. Un nouveau pas a été fait dans ce sens avec l'entrée de Villeneuve-Saint-Georges au sein d'un Syndicat Intercommunal de Restauration Municipale (SIRM). Depuis le 16 avril 2012, cette structure publique est en charge de la préparation et de la gestion des repas livrés dans tous les restaurants des écoles et des centres de loisirs de la ville. Ce choix a déjà fait ses preuves. Une enquête menée par l'association de consommateurs UFC-Que choisir place Villeneuve-Saint-Georges dans le peloton de tête des communes du Val-de-Marne pour la qualité nutritionnelle de ses repas. Les repas sont élaborés avec le concours d'une diététicienne, des repas thématiques sont organisés et de nouveaux produits sont introduits régulièrement pour initier les enfants à de nouvelles saveurs et les sensibiliser à une alimentation toujours plus équilibrée. La pause méridienne est également un temps éducatif grâce à l'encadrement des animateurs et des ATSEM. Pour lutter contre l'obésité et veiller à la collation du matin, un travail est également engagé sur les petits-déjeuners et goûters pour un meilleur équilibre alimentaire.



Réalisation d'origamis pour anniversaire Hiroshima.



LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

A Villeneuve-Saint-Georges, les décisions relatives à la vie quotidienne de nos enfants dans les écoles maternelles et élémentaires sont prises en concertation avec les associations de parents d'élèves. Ce partenariat existe au sein des conseils d'école où siègent les représentants de ces associations, élus chaque année au mois d'octobre par les parents. La Municipalité développe d'autres lieux d'échanges pour permettre aux associations de parents d'élèves de contribuer à l'élaboration d'actions et de projets éducatifs. Des rencontres et réunions publiques sont ainsi fréquemment organisées. Au sein de la DEELE vous pouvez joindre une interlocutrice privilégiée et dédiée aux associations de parents d'élèves. Pour toutes questions liées à ces associations contactez Cora De Villeneuve au 01 71 34 60 06.

LE CONSEIL D'ÉCOLE

Le conseil d'école est l'instance qui prend toutes les décisions importantes dans la vie de l'école, notamment sur son règlement intérieur et l'organisation de la semaine scolaire. Il est composé du directeur de l'établissement, de l'ensemble des enseignants, d'un élu de la majorité municipale et des représentants des parents d'élèves. Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), les directeurs(trices) des accueils de loisirs et de sites scolaires peuvent être invités à y siéger.



Le CME à la médiathèque.



Inscriptions scolaires



La rentrée des classes.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Plus de **4330** enfants
sont scolarisés à Villeneuve-
Saint-Georges.

11 écoles maternelles,
70 classes, **1731** élèves
10 écoles élémentaires,
114 classes, **2604** élèves



LE RÔLE DE L'ÉCOLE MATERNELLE

L'école maternelle est une étape essentielle du parcours des élèves pour garantir leur réussite scolaire. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. C'est une école où les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble. Ils y développent leur langage oral et commencent à découvrir les écrits, les nombres et d'autres domaines d'apprentissage. Les écoles maternelles accueillent les enfants de 3 ans et plus. Les ATSEM de la Ville sont présentes pour apporter leur aide au sein de l'école en priorité dans les classes de petite section.

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

La scolarisation est obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans. Leur inscription ne nécessite aucune démarche s'ils ont été accueillis en maternelle dans la commune.

INSCRIRE SON ENFANT À L'ÉCOLE

Pour l'entrée à l'école maternelle et en cas d'arrivée sur la commune suite à un déménagement, une inscription administrative est nécessaire.

Cette démarche doit être faite auprès de la Direction de l'Enfance, de l'Education et des Loisirs Educatifs munis des justificatifs suivants :

- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- Carnet de santé avec les vaccins à jour
- Justificatif de domicile
- Certificat de radiation de l'école précédente (si l'enfant a été scolarisé en France auparavant)

L'enfant sera alors préinscrit sur une école correspondant au secteur géographique de son domicile. La famille sera ensuite reçue par le directeur ou la directrice d'école qui procédera à l'admission définitive de l'enfant.

Aller à l'école



LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Un service gratuit de transport par bus a été mis en place pour les écoliers du quartier Belleplace-Blandin fréquentant les écoles Jules-Ferry et des Poètes. Pour l'utiliser, chaque enfant devra présenter une carte de transport qui lui sera remise lors de son inscription à la Direction de l'enfance. Le temps du trajet, les enfants sont encadrés par des animateurs. Les élèves des écoles maternelles doivent être accompagnés à la sortie du bus.

LES ACCUEILS DU MATIN

Les élèves des écoles maternelles et élémentaires sont accueillis dès 7h par les animateurs. Cet accueil, temps de transition entre la maison, la famille et le temps de classe, met à disposition des jeux, coins détente, repos... Une collation est aussi proposée. A partir de 8h30, un accueil gratuit des enfants est mis en place en attendant le début des cours.



ALLER À L'ÉCOLE

La sécurité des enfants dans leurs déplacements quotidiens fait l'objet d'une attention particulière de la Municipalité. Le travail mené par les services municipaux avec la participation des élus du Conseil Municipal des Enfants avait permis la réalisation d'aménagements pour renforcer leurs conditions de sécurité aux abords des écoles. Outre ces aménagements, la Municipalité a mis en place une surveillance quotidienne durant les heures d'entrée et de sortie des établissements scolaires qui permet de veiller à la sécurité des enfants lorsqu'ils traversent la rue. Ces agents, spécifiquement formés, sécurisent la traversée des élèves mais créent aussi du lien social par une présence humaine régulière.



Petite Enfance



Contrairement à l'école, il n'existe pas de service public national de la Petite Enfance. Les moyens équitables ne sont pas au rendez-vous pour que les collectivités puissent jouer un rôle essentiel et à la hauteur dans ce domaine. Villeneuve-Saint-Georges a travaillé avec ses différents partenaires au renforcement de structures d'accueil sur son territoire mais aussi au développement de dispositifs pour aider les parents à trouver un mode d'accueil adapté à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Une crèche et une halte-garderie municipales, mais aussi deux crèches départementales, un Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) et un Point Info Modes d'Accueil existent aujourd'hui sur la ville. La création d'un service de la Petite Enfance, née de la volonté de Madame le Maire, a de plus permis la nomination de Marianne Dia au poste de coordinatrice. En fonction depuis 2011, son rôle est de faire le lien entre les différentes structures (RAM, crèches municipales et départementales...) et de mettre en place des projets d'actions. L'ensemble du service municipal Petite Enfance accompagne les familles dans leurs démarches pour l'accueil des enfants de 0 à 3 ans.

LE POINT INFO MODES D'ACCUEIL (PIMA)

Pour aider les parents ou futurs parents à trouver un mode d'accueil pour leurs enfants âgés de 0 à 3 ans, un Point Information Modes d'Accueil (PIMA) a été mis en place à Villeneuve-Saint-Georges. Il assure l'organisation de réunions d'information,

animées une fois par mois par des professionnelles de la Petite Enfance. Les parents peuvent ainsi obtenir tous les renseignements nécessaires à leurs démarches. Des brochures d'informations sont mises à leur disposition. Pour pouvoir participer à l'une de ces réunions d'information, contacter le 01 71 34 60 04.

Service Petite enfance
29 rue Henri-Janin
Tél. : 01 71 34 60 04

LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

La Maison de la Petite Enfance a été créée pour mieux répondre aux différents besoins d'accueil des enfants de moins de trois ans et faciliter la vie quotidienne des familles. Elle regroupe à cette fin deux structures : une crèche et une halte-garderie. D'une capacité d'accueil de 22 places, la crèche est ouverte aux enfants de 3 mois à 3 ans, du lundi au vendredi, de 7h à 19h. La halte-garderie dispose de 8 places et accueille les enfants par demi-journée, de 8h à 12h, puis de 14h à 18h. Les tout-petits qui fréquentent la Maison de la Petite Enfance bénéficient de grandes salles à la fois claires et spacieuses, aux couleurs chaleureuses. Les salles de jeux communiquent avec des espaces extérieurs aménagés pour permettre aux enfants d'évoluer en toute sécurité. Tél. : 01 56 32 43 20.

LES CRÈCHES COLLECTIVES DÉPARTEMENTALES

Pour renforcer les capacités d'accueil de la Petite Enfance, la ville de Villeneuve-Saint-Georges bénéficie de l'appui et du partenariat mené avec le Conseil départemental du Val-de-Marne. Deux structures gérées par le Département, dotées de 60 places chacune, existent sur la ville :

- la crèche collective départementale Roland-Garros – 6 rue Roland-Garros* ;
- la crèche collective départementale René-Quenouille – 7 rue des Acacias**.

Les inscriptions sont réalisées sur place et sur rendez-vous dès le 7^e mois de grossesse.

*RG : 01 43 82 36 46

**RQ : 01 43 82 27 27

LE RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S (RAM)

Le Val-de-Marne compte à lui seul autant de crèches départementales que le reste des départements réunis. Malgré cet effort du Conseil départemental et de la Ville, obtenir une place en crèche est une vraie difficulté, d'autant que les villes n'ont pas les ressources pour en augmenter le nombre. Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s aide les parents dans leurs recherches et leur fournit aussi la liste des assistantes maternelles agréées. Il informe également les assistant(e)s maternel(le)s (ou toute autre personne intéressée par ce métier) sur la profession, sa réglementation et toutes les questions touchant à l'éveil et au développement du tout-petit. Le RAM assure également le lien entre parents et assistantes maternelles auxquelles ils ont confié leurs enfants et propose un accompagnement des démarches administratives (contrat de travail, déclaration Caf...).

Un accueil jeux est enfin organisé pour accueillir les assistantes maternelles et les enfants tous les mardis, jeudis et vendredis de 8h45 à 11h45, au sein du RAM ; et les 1^{ers} et 3^{es} jeudis du mois à la Maison de la Petite Enfance.

La Maison de la Petite Enfance à la ferme



Le temps des loisirs



CLE



LES ACCUEILS DE LOISIRS

Afin de favoriser le bien être et l'épanouissement des enfants déjà scolarisés, la commune propose aux enfants, durant le temps des loisirs (mercredis après-midi et vacances scolaires), de nombreuses et diverses activités adaptées à chaque tranche d'âge. Le mercredi, les enfants sont pris en charge dès la fin de l'école et ce jusqu'à 19h. Pendant les vacances scolaires, les enfants sont encadrés par des animateurs qualifiés et diplômés de 7h00 à 19h00. Tout au long de l'année scolaire et durant les vacances d'été, un projet

pédagogique est développé avec les enfants par chaque centre de loisirs. La Ville dispose de cinq accueils de loisirs maternels (3-6 ans) et d'un accueil de loisirs pour les 6-12 ans. Les inscriptions sont à effectuer auprès de chaque structure. Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial. Pour chaque période de vacances, les familles doivent obligatoirement effectuer une réservation papier avant une date limite. Ces formulaires sont disponibles sur les accueils périscolaires, à la Direction de l'Enfance et sur le site Internet de la Ville.

LES SÉJOURS DE VACANCES

Afin que les enfants et les jeunes puissent bénéficier de véritables vacances alliant découvertes culturelles et activités sportives, la Ville propose des séjours de vacances en France.

Pour les enfants, ces séjours se déroulent l'été. Pour les jeunes, ils sont organisés en hiver, au printemps et en été. Les inscriptions se font au centre de loisirs élémentaire pour les enfants et au service municipal de la jeunesse pour les jeunes.

Depuis 2 ans, il est proposé aux jeunes de monter leur propre séjour. C'est ainsi que des séjours solidarité au Maroc, des séjours culturels à Londres ou aux Francofolies de la Rochelle ont été organisés.

LE SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

A la différence des accueils de loisirs, les antennes du service municipal de la jeunesse (MPT) sont des structures ouvertes. Elles peuvent accueillir les grands à partir de 8 ans. L'inscription est à effectuer auprès de la structure. Un Café-Jeunes a été créé pour leur permettre de participer aux choix des activités et pour valoriser leurs projets. Le partenariat avec les associations sportives et culturelles a été renforcé pour diversifier ces activités.

jeunesse@mairie-villeneuve-saint-georges.fr



LE POINT CYBER-JEUNES DU PIJ

Pour surfer sur internet et accéder aux nouvelles technologies, rendez-vous au point cyber-jeunes. Des informateurs jeunesse sont présents pour accueillir mais aussi aider et conseiller les jeunes de 8 à 25 ans ; leur donner des informations sur les loisirs, les vacances, le sport, les métiers, les formations... Le PIJ est aussi partenaire du dispositif « SOS Rentrée » pour aider les jeunes en recherche d'affectation scolaire. De plus, les jeunes peuvent venir pour y retirer un dossier pour le « *Projet Jeunes* » dont le but est de les accompagner afin de les aider à concrétiser leur projet.

Renseignements au 01 43 86 39 11.

PIJ





Conservatoire.

LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE

Le Conservatoire municipal constitue le lieu d'éducation artistique par excellence de Villeneuve-Saint-Georges. Il rassemble 41 professeurs qui enseignent la musique, la danse et le théâtre à plus de 400 élèves dans environ 45 disciplines. Jazz, chorale, danse contemporaine, ensemble de guitares...il y en a pour tous les goûts. Les disciplines enseignées se sont enrichies d'un atelier «comédie musicale». Les inscriptions se déroulent en septembre et le quotient familial est appliqué. Pour tout renseignement, le secrétariat est ouvert du lundi 31 août au vendredi 4 septembre de 13h à 19h, le mercredi dès 9h et sera présent **le samedi 5 septembre au forum des associations**. Contact et renseignements : conservatoire municipal au 01 43 89 76 40.

LE THÉÂTRE MUNICIPAL ET ESPACE ANDRÉ-BOUQUET

L'éclectisme marque la programmation du Sud-Est Théâtre et de l'Espace

d'expositions André-Bouquet. Tout au long de l'année, le one man show côtoie des pièces contemporaines ou classiques, des spectacles musicaux, mais également des séances de cinéma. Le théâtre accueille aussi les spectacles du Conservatoire, du Service Municipal de la Jeunesse, des associations, le festival des chorales, etc. Un ciné-club pour tout public est venu étoffer l'offre culturelle du théâtre. La danse, le cinéma burlesque et les lettres seront les trois thèmes des films français et étrangers programmés cette saison. Tous les 1^{ers} lundis de chaque petite «vacance scolaire», sont également programmées 2 séances gratuites du «Film des Vacances!» à destination des enfants. Des animations culturelles sont spécialement organisées à destination des établissements scolaires et des accueils de loisirs. Venez découvrir la nouvelle programmation riche et variée lors de sa présentation **le samedi 19 septembre, à 20h au Sud-Est Théâtre**.

Billetterie : 01 43 89 54 39.



Jeux du Val-de-Marne.

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES & CULTURELLES

De nombreuses associations culturelles et sportives villeneuvoises proposent des activités pour les enfants et les jeunes tout au long de l'année. Toutes se retrouvent et viennent à la rencontre des Villeneuvois **le 5 septembre au forum des associations au Gymnase Léo Lagrange**. Le guide pratique où figurent les associations est également à votre disposition dans les services de la ville ouverts au public pour vous permettre de découvrir le dynamisme de la vie associative locale. Il est également diffusé dans les écoles. Le guide pratique et la liste



des associations sont consultables sur le site internet www.villeneuve-saint-georges.fr

LE SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS

Le service municipal des Sports propose une activité multisports aux enfants des écoles élémentaires villeneuvoises les lundis soirs de 16h15 à 17h45 au gymnase Jules-Ferry et les mercredis de 14h à 15h30 au gymnase Saint-Exupéry. Ces activités encadrées par les éducateurs sportifs municipaux qualifiés ont pour but d'initier vos enfants à différentes pratiques sportives.

Contact et renseignements : Service municipal des Sports au 01 43 82 48 23.



AUX CÔTÉS DE MADAME LE MAIRE ET DE SYLVIE RICHETON, SON ADJOINTE

VOS ÉLUS

Guillaume POIRET
Adjoint à Madame le Maire chargé de la culture et de la lutte contre les discriminations

Elsa BARDEAUX
Adjointe à Madame le Maire chargée de la jeunesse et de la vie dans les quartiers

Maurice BELVA
Conseiller municipal délégué aux sports et à l'événementiel

Stéphanie ALEXANDRE
Conseillère municipale missionnée à la petite enfance

Soazic DEBBACHE
Conseillère municipale missionnée au périscolaire

Nadia BEN MOUSSA
Conseillère municipale missionnée aux liens avec les établissements scolaires (collège, lycée) et à la lutte contre le décrochage scolaire

Sabah CABELLO-SANCHEZ
Conseillère municipale missionnée au développement du sport pour tous

Manuel MENAL,
Directeur Général des Services

Diana ZEMOURI,
Directrice Générale Adjointe

Julien SAHUGUET,
Directeur de la Direction Enfance, Education et Loisirs éducatifs

Marianne DIA,
Directrice de la Petite Enfance

Sophie LOROTTE,
Directrice du Centre culturel municipal

Frédéric IVASSICH,
Directeur du Conservatoire municipal de musique et de danse

John HOT,
Responsable du service des Sports

Mohamed AZZOUNI
Responsable du service de la jeunesse

Rentrée scolaire 2015 - 2016

Villeneuve-Saint-Georges

ÉGALITÉ DES DROITS

C'est pour y contribuer que la Municipalité distribue une pochette aux élèves des écoles élémentaires lors de la première semaine de la rentrée scolaire.

Un dictionnaire sera également offert par la Municipalité aux élèves de CM2 dans le courant du 2^e trimestre.



Pochette scolaire offerte aux enfants

Une liste de fournitures contenues dans la pochette est disponible à la Direction de l'Enfance, de l'Éducation et des Loisirs éducatifs – 29 rue Henri-Janin

Grille tarifaire

Tranche	Quotient		Restauration	Accueil maternel matin / soir	Accueil élémentaire soir 17h45	Accueil de loisirs journée sans repas	Accueil de loisirs 1/2 journée mercredi avec repas	Etude dirigée * Forfait mensuel	Classes de découverte par jour
				Accueil élémentaire matin					
1	0	250	0,50 €	0,65 €	0,51 €	2,16 €	1,58 €	19,48 €	6,80 €
2	251	350	0,91 €	0,97 €	0,76 €	2,71 €	2,27 €	21,64 €	10,50 €
3	351	450	1,47 €	0,97 €	0,76 €	2,71 €	2,83 €	21,64 €	15,30 €
4	451	550	1,73 €	1,29 €	1,02 €	3,79 €	3,62 €	23,80 €	21,00 €
5	551	650	2,13 €	1,29 €	1,02 €	3,79 €	4,02 €	23,80 €	24,50 €
6	651	750	2,39 €	1,62 €	1,27 €	4,87 €	4,83 €	25,96 €	29,50 €
7	751	850	2,84 €	1,62 €	1,27 €	4,87 €	5,28 €	25,96 €	29,50 €
8	851	950	3,25 €	1,62 €	1,27 €	4,87 €	5,69 €	25,96 €	29,50 €
9	951	1050	3,81 €	1,62 €	1,27 €	4,87 €	6,25 €	25,96 €	29,50 €
10	1051	1150	4,31 €	1,62 €	1,27 €	4,87 €	6,75 €	25,96 €	29,50 €
11	1151	9999	4,92 €	1,62 €	1,27 €	4,87 €	7,36 €	25,96 €	29,50 €

* Etude dirigée : 1/2 tarif appliqué durant les mois de vacances scolaires, forfait dégressif en fonction du nombre d'enfant de la famille fréquentant l'étude

Les participations des enfants aux diverses activités périscolaires et extrascolaires sont facturées le mois suivant.

Elles sont regroupées sur une même facture transmise au domicile de la famille en début de mois. Pour le paiement, plusieurs solutions sont proposées : le prélèvement automatique, le paiement en espèces, par chèque ou carte bancaire à la Direction de l'Enfance.

Pensez au prélèvement automatique !

Un moyen de paiement sûr et simple qui peut être résilié à tout moment.

Adhésion sur simple demande (autorisation de prélèvement à compléter et RIB) auprès de la direction de l'Enfance.

PRA-
TIQUE

VOTRE GUIDE PRATIQUE

Informations pratiques

Édition 2015 > 2016

+

Tél : 01 71 34 60 18 • reformescolaire@mairie-villeneuve-saint-georges.fr

Ecoles maternelles :

Anatole France	36 avenue Anatole France	01.43.89.81.10
Berthelot	32 rue Curie	01.43.82.35.83
Condorcet	Rue Condorcet	01.43.89.03.44
Jean de La Fontaine	Rue Albert-Camus	01.43.82.25.60
Jean Zay	8 allée Mozart	01.43.89.41.88
Les Poètes	12 rue de Garibaldi	06.19.47.97.35
Marc Seguin	111 avenue Anatole-France	01.43.89.06.94
Paul Bert	Place Mouliérat	01.43.82.28.34
Paul Vaillant-Couturier	Parc de Beauregard	01.43.89.05.58
Saint Exupéry	8 rue Saint Exupéry	01.43.89.14.15
Victor Duruy	12 rue de Garibaldi	01.43.86.59.40

Ecoles élémentaires :

Anatole France	36 avenue Anatole France	01.43.89.08.42
Berthelot	32 rue Curie	01.43.89.08.69
Condorcet A	Rue Condorcet	01.43.89.02.92
Condorcet B	Rue Condorcet	01.43.86.41.96
Jules Ferry	48 rue Henri Janin	01.43.89.34.87
Les Poètes	Rue Condorcet	06.19.47.97.35
Marc Seguin	111 avenue Anatole-France	01.43.89.12.22
Paul Bert	36 Bis avenue de Choisy	01.43.89.05.32
Saint Exupéry A	8 rue Saint Exupéry	01.43.89.13.35
Saint Exupéry B	8 rue Saint Exupéry	01.43.82.63.60

Accueils de loisirs :

ALSH maternel Victor Duruy	12 rue de Garibaldi	01.43.86.86.69
ALSH maternel Jean Zay	8 allée Mozart	01.43.89.52.14
ALSH maternel Saint-Exupéry	8 rue Saint Exupéry	01.43.89.15.70
ALSH maternel Condorcet	Rue Condorcet	01.43.89.12.49
ALSH maternel Jean de La Fontaine	Rue Albert-Camus	01.43.82.49.11
ALSH élémentaire	42 avenue Anatole France	01.43.82.63.63

Adresses Utiles

à accrocher sur le frigo

Enseignement secondaire :

Collège Pierre Brossolette	38 avenue du Président Kennedy	01.56.87.10.70
Collège Jules Ferry	46 rue Henri Janin	01.43.89.02.46
Collège Roland Garros	Rue Roland Garros	01.43.82.21.38
Lycée François Arago	36 avenue de l'Europe	01.45.10.87.00

Vacances scolaires 2015-2016

Rentrée des classes	le 1 ^{er} septembre 2015
Toussaint	du 17 octobre au 1 ^{er} novembre 2015
Noël	du 19 décembre au 3 janvier 2016
Hiver	du 20 février au 6 mars 2016
Printemps	du 16 avril au 1 ^{er} mai 2016
Fin des cours	mardi 5 juillet 2016

Semaine type

Semaine type pour les écoles élémentaires

	7h-8h30	8h30-9h	9h-12h	12h-14h	14h-16h15	16h15-17h45	19h
Lundi	Accueil du matin	Accueil gratuit	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Etudes dirigées	Accueil du soir
Mardi	Accueil du matin	Accueil gratuit	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Etudes dirigées	Accueil du soir
Mercredi	Accueil du matin	Accueil gratuit	Enseignement	Restauration et activités au centre de loisirs élémentaire			
Jeudi	Accueil du matin	Accueil gratuit	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Etudes dirigées	Accueil du soir
Vendredi	Accueil du matin	Accueil gratuit	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Etudes dirigées	Accueil du soir

Semaine type pour les écoles maternelles

	7h-8h30	8h30-9h	9h-12h	12h-14h	14h-16h15	16h15-19h
Lundi	Accueil du matin	Accueil gratuit	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Mardi	Accueil du matin	Accueil gratuit	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Mercredi	Accueil du matin	Accueil gratuit	Enseignement	Restauration et activités au centre de loisirs maternel		
Jeudi	Accueil du matin	Accueil gratuit	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir
Vendredi	Accueil du matin	Accueil gratuit	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil du soir

Accueil du matin et du soir :

Les élèves des écoles maternelles et élémentaires sont accueillis dès 7h par les animateurs. À partir de 8h30, un accueil gratuit des enfants est mis en place en attendant le début des cours.

Après l'école, de 16h15 à 19h, des accueils du soir sont organisés dans toutes les écoles maternelles (après l'étude pour les écoles élémentaires). Les enfants d'âge maternel prennent leur goûter et participent à des activités récréatives jusqu'au retour des parents.

Pause méridienne :

Animateurs, ATSEM et agents de restauration sont présents pour veiller à la bonne alimentation de chacun et au bon déroulement du repas.

Ce temps, tout comme les accueils du matin et du soir sont sous la responsabilité d'un responsable périscolaire (Tél. : 01 71 34 60 03 - DEELE).

Les temps scolaire et périscolaire

Accompagnement scolaire en élémentaire :

À partir de 16h15, des études dirigées payantes encadrées par des enseignants, rémunérés par la Municipalité, sont mises en place dans toutes les écoles élémentaires de la Ville. Par groupe d'une vingtaine d'élèves, elles sont le lieu d'un véritable accompagnement scolaire. Au-delà de 17h45, un accueil payant est prévu afin que les parents puissent récupérer leur enfant sereinement après le travail.

De plus, dans le cadre du Programme de Réussite Educative (P.R.E), il existe dans certains établissements des clubs coup de pouce à destination des enfants de CP.

Les maisons pour tous, présentes dans les différents quartiers, proposent aussi des ateliers d'aide aux devoirs.

Certaines associations comme Asphalte ou Arc en Ciel proposent des accompagnements à la scolarité (voir guide des associations).

Accueil de loisirs du mercredi après-midi :

Dès la fin du temps d'enseignement à 12h00, les enfants, **inscrits le matin via les enseignants**, sont pris en charge par les animateurs. Plusieurs navettes emmènent les enfants sur les différents centres de loisirs où ils prendront leur déjeuner et participeront à des activités.

L'inscription administrative en début d'année est obligatoire.

Elle s'effectue directement auprès du centre de loisirs. Chaque mercredi matin, **il est impératif d'inscrire l'enfant auprès de l'enseignant ou des animateurs de l'accueil du matin.**

Le Quotient Familial :

Le quotient familial permet de déterminer la participation financière de chaque famille pour le paiement des activités périscolaires et extrascolaires (restauration, accueils matin et soir,...) en fonction des revenus et du nombre de personnes qui la compose.

Il doit être calculé à la Direction de l'Enfance, de l'Education et des Loisirs Educatifs au plus tard **le 16 octobre 2015**, munis des documents suivants :

- Avis d'imposition ou de non imposition des revenus 2014.
- Attestation de paiement des allocations familiales de moins de 3 mois.
- Livret de famille.

Après cette date le tarif plein sera appliqué.